

Procès verbal

Le vendredi 26 septembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de René PRUVOST.

Secrétaire de la séance : CHANTAL JACQUEMELLE

Présents : René PRUVOST, CHANTAL JACQUEMELLE, Jérémy HUE, Jonathan FORTIEZ, GENEVIEVE VAILLANT, Florence GARET

Représentés :

Absents et excusés : DIDIER BAISEZ, Gaëtan DEFER

Ordre du jour :

- délégués SIVU
- info recensement
- rapport activités communauté de communes
- travaux voirie
- sentier de randonnées
- festivités fin d'année
- questions diverses

Séance ouverte à 20h et close à 22h15

Délibérations du conseil :

Rapport activités 2024 com com (N° DE_2025_026)

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans, le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal,

Considérant la transmission du rapport d'activités 2024 au maire en date du 23 juillet 2025, Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- d'émettre un avis au dit rapport.

Après délibérations, le conseil municipal, unanime, prend acte du rapport d'activités 2024 et valide ce dernier.

Délibération : adoptée

Noël : colis des aînés goûter des enfants (N° DE_2025_025)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser les festivités de fin d'année, notamment pour Noël.

Il propose de maintenir la distribution des colis offerts aux aînés comme chaque année. Le montant fixé est de 40 € par personne de plus de 65 ans. Les choix entre les colis traditionnels et du terroir sont arrêtés, un seul type de colis sera fait par personne.

Pour les enfants, il propose d'organiser un petit goûter de Noël avec la visite du Père Noël. Il propose le maintien de la carte cadeau d'une valeur de 20€ par enfant et un sac de friandises.

Il demande l'avis du Conseil Municipal quant à cette organisation.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire pour le colis des aînés d'une valeur de 40 € par personne et le goûter de Noël pour les enfants avec carte cadeau d'une valeur de 20 € par enfants avec un sac de friandises. La date du goûter est fixée au 7 décembre 2025 (14h) et la distribution des colis des aînés est prévue le 6 décembre 2025.

Délibération : adoptée

Itinéraire de randonnée pédestre création et/ou labellisation d'un sentier de Petite Randonnée : Sentier La Borne des Trois Évêques autorisation de passage et de balisage. (N° DE_2025_024)

Le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois met en place un itinéraire de randonnée pédestre empruntant, sur le territoire de la Commune de Le Souich, les chemins suivants :

DÉNOMINATION DES VOIES	SECTION CADASTRÉE
Rue de la Haut	Ua / A / U
Rue d' Arras	Ua
Rue de la Chapelle	Ua / A
Rue de Brévillers	A
Chemin rural n°3	A
Chemin communal n°6 dit de Doullens	A / N
Voie communal n°6 dit de Doullens	A / N
Chemin rural n°1 dit du fond du Haut	A
Chemin rural n°9 dit ruelle Pruvost	A
Rue de la Croix	A / Ua
Rue de Bouquemaison	Ua

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage formulée par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en vue de la réalisation de cet itinéraire de randonnée.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité:

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'itinéraire de randonnée pédestre susvisé,

- d'autoriser le passage et le balisage sur ce sentier,
- d'autoriser les randonneurs à emprunter les voies et chemins répertoriés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention qui serait nécessaire à cet effet.

Délibération : adoptée

Travaux de voirie (N° DE_2025_023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir sur le chemin du château d'eau et la rue de là-haut, qu'il devient urgent d'entreprendre des travaux de réparations.

Il précise que comme convenu lors du dernier conseil, il a fait appel à plusieurs entreprises pour les devis, seules 2 sont venues mais nous n'avons reçu qu'un seul devis de l'entreprise Duffroy.

Il présente le devis de réparations pour un montant HT de 8167.25 €. Il ajoute que ces travaux peuvent être en partie financés par des subventions à différents organismes tels que l'Etat, le Département, la Région, la Communauté de communes, ... , mais que les subventions ne peuvent dépasser 80% du montant total des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des organismes ouvrant droit à subventions pour ce type de travaux, et valide le devis de 8 167.25 € HT pour les travaux de réparations de voiries. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Sujets sans délibération :

La cérémonie du 11 novembre sera organisée comme l'année dernière, dépôt de gerbes et vin d'honneur à l'ancienne école.

La cérémonie des vœux du Maire est prévue le dimanche 4/01/2026 à 11h à l'ancienne école.

Élections : un rappel est fait aux élus pour la période préélectorale et les sujets qui ne peuvent pas être abordés lors des événements organisés par la commune.

Projet de salle dans l'ancienne école : les premiers plans d'étude ont été fournis par l'architecte, l'ensemble de conseil municipal a émis un avis charge à la secrétaire de transmettre les modifications à entreprendre.

René PRUVOST
Président de séance

CHANTAL JACQUEMELLE
Secrétaire de séance